

COMMUNE D'YZERON

**DECISION DU MAIRE n° 2021-20
du 10 décembre 2021**

Madame la Maire,

- Vu les délibérations du Conseil Municipal du 15 juin 2020 et 26 février 2021, par lesquelles Madame la Maire a été autorisée à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services (y compris les marchés de maîtrise d'œuvre) qui peuvent être passés selon la procédure adaptée jusqu' à 25 000 € H.T. mais aussi la passation des avenants sur ces marchés qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

- Vu la délibération du Conseil Municipal du 5 juillet 2021 concernant l'adhésion au CAUE, moyennant un coût de 200€/an,

DECIDE

Article 1 : de souscrire avec le CAUE RHONE METROPOLE, un protocole-cadre pour un appui architectural urbain environnement et paysager ciblé « opération centre-bourg » pour 2022 et 2023, pour un coût prévisionnel maximum de 8400 €.

Cette décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

Madame la Maire,
Agnès NELIAS

Transmise en préfecture le : 13 DEC. 2021
Notifiée le : 13 DEC. 2021
Affichée le : 13 DEC. 2021

